

Domaine : Santé

Filière : Technique en Radiologie Médicale (TRM)

1. Intitulé du module : Formation pratique

AA 2023-2024

Code : S.RM.S0370.2901-2905.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5 ECTS

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Allemand

3. Prérequis

Avoir validé le 1^{er} semestre

Avoir suivi le module

Pas de prérequis

Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6 Ab7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences Bb1 Bb2 Bb3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences Cb1 Cb2 Cb3

D. Rôle de Leader : Compétences Db1 Db2 Db3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences Fb1 Fb2 Fb3 Fb4 Fb5

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences Gb1 Gb2 Gb3

Le niveau attendu de progression et d'appropriation des 7 rôles est le niveau intermédiaire.

Objectifs généraux d'apprentissage : sont ceux décrits dans le Contrat pédagogique Tripartite (CPT) FP2.

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Périodes de formation pratique de 5 fois 3,5 semaines dans les institutions permettant une pratique professionnelle des différents domaines et modalités de la radiologie médicale.
- Confrontation aux différentes approches professionnelles et à l'interprofessionnalité
- Intégration dans l'équipe multidisciplinaire

- Approche des standards référenciés

Modalités pédagogiques

- Formation pratique/stage

Pratique sous la supervision d'un.e praticien.ne formateur.trice et des membres de l'équipe TRM, selon les modalités définies dans le CPT.

6. Modalités d'évaluation et de validation

- Pratique
- Rapport de stage

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

L'évaluation est réalisée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, selon les modalités définies dans le contrat pédagogique tripartite, en principe en fin de période.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation Remédiation possible Pas de remédiation

Répétition Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec à la répétition, l'étudiant est en échec définitif au module.

8. Remarques

La langue utilisée durant la période de formation pratique est celle du lieu professionnel.

La présence est obligatoire durant les périodes de formation pratique.

En cas d'absence, les modalités du cadre de réalisation de la formation pratique de la filière TRM s'appliquent.

9. Bibliographie principale

- Cadre de la réalisation de la formation pratique de la filière TRM
- Compétences relatives aux professions de la santé – FKG/CSS
- Directives et ordres de service des institutions fréquentées
- Plan d'Etudes Cadre Bachelor 2022 – Filière Technique en radiologie médicale TRM
- ASTRM - Association suisse des techniciens en radiologie médicale. (n.d.). *Profil Professionnel TRM*. Retrieved August 5, 2021, <https://www.astrm.ch/beruf/berufsbild>
- EFRS White Paper on the Futur of the Profession (RERP)
- 2018 EFRS Benchmark for EQF level 6 – second edition

Responsables

Responsable de module : Isabelle Gremion

Descriptif validé le : 15 septembre 2023

par : Laurence Flaction